

L'an deux mil neuf et le vingt sept novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christiane THIBERT, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Présents et représentés : 13

Absent : 1

Date de la convocation
23 novembre 2009

(Article L2121-12 du Code
Général des Collectivités
Territoriales)

Présents :

Mmes Christiane THIBERT, Solange DUMAS, Colette BERGER, Patricia DUBOIS, Nicole NAVARRO, Claude ROLLIN,
Mrs Christian HARTWICH, Franck FURTIN, Michel ARIES, Benoît JABOULET, Marc MONFRAY, Dominique VIOT.

Absents représentés :

Jean-Pierre BOURGEOIS donne pouvoir à Franck FURTIN

Absent non représenté :

Pascal GUILLON

Secrétaire de séance Benoît JABOULET

Le compte-rendu de la séance du 30 octobre 2009 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 27 novembre 2009.

Délibérations

En début de séance, Madame le Maire a demandé d'ajouter les 4 délibérations suivantes :

- **Décision modificative n°4 : virement de crédits**
- **Délibération concernant la demande d'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT)**
- **Délibération concernant la maîtrise d'œuvre pour le Cœur de village**
- **Délibération concernant la Mise en Œuvre de l'Ecole Numérique**

Délibération concernant détermination du taux de promotion pour les avancements de grade

Le conseil accepte à l'unanimité des membres présents et représentés les propositions de Madame le Maire et fixe le taux de promotion des avancements de grade comme proposé par Madame le Maire à 100 % pour tous les grades d'emploi.

Délibération concernant les indemnités au comptable du Trésor

Le conseil considérant la nomination de Mme Mireille PELTIER Trésorière principale en remplacement de Mme Marie-Laure NEVEU pour l'exercice 2009, décide à la majorité des présents et représentés :

- de demander le concours de Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,

- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Mireille PELTIER, à compter du 1 septembre 2009 et qu'elle est valable durant la durée du mandat et d'attribuer à Madame Marie-Laure NEVEU une indemnité pour la période du 1 janvier au 31 août 2009, conformément aux articles en vigueur.
Le conseil autorise Madame le Maire à signer les documents afférents à cette indemnité.

Délibération concernant la demande d'inscription au PDIPR de tronçons d'itinéraires de randonnée

Le conseil accepte à l'unanimité des membres présents et représentés le projet de PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) sur le Département de l'Ain et demande à l'unanimité des présents au Conseil Général de l'Ain l'inscription au PDIPR des tronçons d'itinéraires de randonnée non encore inscrits, dont la liste et le plan ont été présentés au conseil.

Décision modificative n°4 : virement de crédits

Le compte 2158 (Autres installations) doit être provisionné d'un montant de 700.00 € pour l'achat de la guirlande de Noël. Cette somme sera débitée au compte 020, le montant total du compte 2158 après virement est de 7 236.89 €.

Le compte 6531 indemnités doit être provisionné d'un montant de 500.00 € pour le mandatement des indemnités des élus de décembre. Cette somme sera débitée au compte 022, le montant total du compte 6531 après virement est de 2 784.00 €.

Afin de financer l'achat des ordinateurs dans le cadre de l'Ecole Numérique pour un montant de 13 150.00 € cette somme doit être débitée du compte 2315 de l'opération 109 (Cœur du Village) pour créditer le compte 2183 (matériel du bureau et informatique). Le montant total de ces modifications budgétaires s'élève à 14 350.00 €.

Le conseil accepte à l'unanimité des membres présents et représentés les modifications budgétaires dont le montant total s'élève à 14 350.00 €.

Délibération concernant la demande d'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT)

Le conseil après avoir délibéré, sollicite, à l'unanimité des membres présents et représentés, la Direction Départementale des Territoires de l'Ain pour assurer une mission d'assistance technique de base, autorise à l'unanimité des membres présents et représentés Madame le Maire à signer la convention et à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la présente mission et inscrit la rémunération correspondante au budget 2010.

Délibération concernant la maîtrise d'œuvre pour le Cœur de village

Madame le Maire fait part du compte rendu de la Commission suite à l'ouverture des plis le 28 octobre 2009, concernant la Maîtrise d'œuvre du Cœur du Village. 14 dossiers ont été reçus et 2 ont été retenus pour des entretiens le 24 novembre.

La Commission a retenu le Bureau d'Etudes CIERA de Jujurieux.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré a retenu à l'unanimité les membres présents et représentés le bureau d'Etudes CIERA de Jujurieux et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour en poursuivre l'exécution.

Délibération concernant la Mise en Œuvre de l'Ecole Numérique

Madame le Maire fait part de la validation du dossier de candidature au programme « Ecole numérique Rurale » en date du 7 octobre dernier. Une subvention d'un montant total de 8 795.53 € est accordée correspondant à 80 % du montant total hors taxe du projet.

Le montant total de l'achat du matériel est 13 149.31 € TTC (compte 2183), le montant restant à la charge de la collectivité est de 4 353.78 € TTC après versement de la subvention.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité les membres présents et représentés la mise en œuvre de l'Ecole Numérique Rurale et autorise Madame le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Rapports des commissions :

Action sociale et culturelle :

Le repas de Noël des anciens est en préparation.

Une urne pour la collecte des dons est disponible au Restaurant de la Place pour le Téléthon sera récupérée le 5 décembre.

Solange DUMAS a participé au CA de l'hôpital de Thoissey. Discussion des budgets et du rapprochement avec les hôpitaux de Pont de Veyle et de Montmerle.

Communauté de Communes : Inauguration du relais d'assistantes maternelles le 21 novembre 2009
Déroulement de la Journée du Développement Durable à St Etienne sur chalaronne le 21 novembre
Projet d'une micro-crèche à St Etienne.

Finances

La commission se réunit lundi après-midi.

Communication

Site Internet

838 visites (2 à 3 par jour) à ce jour.

L'adresse du site www.garnerans.com inscrite sur les panneaux aux entrées de Garnerans.

Bulletin municipal

La commission se réunira le mercredi 9 décembre pour la préparation.

Office du tourisme Val de Saône :

Préparation de la vitrine consacrée à l'exposition de Garnerans tout le mois de janvier

Numérotation des rues :

Les numéros sont commandés et une réunion est programmée en même temps que la communication soit le 9 décembre pour l'élaboration du document de remise des plaques.

École numérique rurale :

La livraison et l'installation du matériel aura lieu le 9 décembre.

Prochaine réunion de la commission le 9 décembre à 20h30.

Urbanisme et environnement

Cœur de village

Voir délibération maîtrise d'œuvre retenue.

PLU.

Une réunion de finalisation a eu lieu le mercredi 25 novembre ; le projet sera présenté aux administrés le 02 décembre à 20h00 lors d'une réunion publique.

La rédaction du PLU ainsi que l'élaboration des différentes pièces administratives restant à la charge de l'architecte urbaniste devraient encore prendre plusieurs mois.

La mise en application du PLU de Garnerans devrait s'effectuer fin 2010.

Entretien des fossés

Un fauchage des versants opposés a été réalisé par l'entreprise REVOL.

Le passage de la rigoleuse a été programmé à la suite de cette intervention et s'étaler sur environ 3 semaines.

Un premier diagnostic de l'état des fossés et des ouvrages a été réalisé, il sera finalisé après le passage de la rigoleuse. Certains travaux urgents seront à programmer dès le début 2010.

Entretien des haies

Conformément à la décision pris le mois dernier, seules les haies « agricoles » ont fait l'objet d'une taille par l'entreprise REVOL. Les haies concernées se situent en prairie et font partie de la première tranche d'entretien qui s'étale sur 3 ans. L'intervention doit se poursuivre dans les semaines à venir.

Voirie

La société EIFFAGE est intervenue ce vendredi pour l'application de point à temps, sur différentes portions des chemins communaux. Cette opération fait partie du programme annuel d'entretien.

Entretien des bâtiments

Suite au débat du mois dernier, les travaux d'entretien de la toiture seront programmés ultérieurement.

Nous attendons la livraison des clefs pour réunir les présidents d'association afin de définir leurs besoins d'aménagement du garage.

Une révision des serrures du bâtiment mairie école a été effectuée par l'entreprise BERTRAND.

L'architecte chargé des travaux de réfection de l'église, a été rappelé par Madame le Maire, afin de diagnostiquer la cause des différents problèmes liés à la présence d'humidité dans les murs et d'en apporter une solution efficace. Rendez-vous prévu le vendredi 4 décembre 2009.

Un diagnostic gratuit va être réalisé par un technicien pour la mise en sécurité des jeux d'enfant de l'école.

Remarque

Livrée prochainement.

Questions diverses

Pompiers

Philippe Broyer a signalé qu'un des camions (VL) serait à changer. Un achat d'un fourgon avec une pompe récente et équipé d'un groupe électrogène est en vue pour un montant de 2 500 €.

Un défibrillateur peut être financé à 50% par la sénatrice Sylvie GOY-CHAVENT. Achat groupé par l'intermédiaire de la Communauté de Communes.

Zone accidentogène.

Il y a eu plusieurs accidents au croisement entre le chemin Trève de Galle et la Départementale 933. Une demande de matérialisation sera faite pour passer le tronçon entre Les Leynards et La gare à 70 km/h et avec une interdiction de doubler.

Communauté de Communes : Conseil communautaire le 7 décembre à Saint Didier sur Chalaronne.

La séance est levée à 00 h 15.

Prochain Conseil le Vendredi 18 décembre 2009 à 20 h 30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Christiane THIBERT